Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 007-200073096-20261028-DEC_2026_682-AR

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-682

Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Vu la délibération n°2018-112 du 5 avril 2018 arrêtant le schéma des mobilités durables d'ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n°2021-033 du 4 février 2021 du Conseil d'Agglomération approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme d'actions associé ;

Vu la délibération n°2021-230 du 12 mai 2021 adoptant la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ;

Vu la délibération n°2026-400 du 11 juin 2026 adoptant le renouvellement du dispositif à l'identique pour une année ;

Considérant la convention de mise en œuvre de l'aide à l'achat de VAE entre ARCHE Agglo et les vélocistes partenaires ;

Considérant que toutes les conditions du règlement de l'opération « aide à l'achat d'un VAE » sont remplies, Madame [redacted] peut prétendre à l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

DECIDE

Article 1 – D'approuver le versement de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150€ à Madame [redacted], Gervans.

Article 2 - Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Delphine COMTE
Date de signature : 28/10/2026
Qualité : Présidente ARCHE Agglo

Date et heure de publication : 29/10/2026 14:20:40